

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
2 – 2024 / N°5**

SEANCE du 05 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour :13 Abstention : 0
Date de la convocation : 27.02.2024

L’an deux mil vingt- quatre et le cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, LASSAGNE Cécile

Absents excusés : VIAL Anne-Claire

MANENT Corinne donne procuration à ROUZET Christelle

Objet : Prorogation Convention assistance retraite – avenant n°3

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au service « assistance retraite » du centre de gestion de la Drôme.

Une convention assistance retraite 2020-2022 a été signée en septembre 2020. Il est nécessaire de signer un avenant n°3 pour proroger cette convention jusqu’à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention d’objectifs et de gestion de la CNRACL.

Les autres clauses restent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte** la prorogation de cette convention,
- **Autorise** le Maire à signer l’avenant n°3.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 11.03.2024

Le Maire,
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 12/03/2023
Et de la réception en Préfecture le 12/03/2023

Le Maire